



Pétition revalorisation indemnitaire catégorie C

Mai 2022

400 € bruts sur l'année, 33,33 € bruts par mois, c'est l'aumône dont devraient se contenter les agents de la catégorie C au titre de la revalorisation de leur prime !

La hausse moyenne des prix est déjà aujourd'hui supérieure à 4,5 %. Le déblocage de la valeur du point d'indice n'est toujours pas effectif et nous n'en connaissons pas le montant.

Qui plus est, l'augmentation des primes de la catégorie C à l'administration centrale n'a fait que se réduire ces dernières années pour descendre à 1,47 % en 2021, progression nettement la plus faible de toutes les catégories.

Et nous ne savons même pas si tous les collègues de la catégorie de la centrale bénéficient des 400 € de revalorisation, sachant que l'administration a invoqué le fait qu'un certain nombre d'entre eux avaient atteint, ou étaient en passe d'atteindre, le plafond des primes de leur catégorie.

De plus, la catégorie C a subi à la centrale de véritables saignées dans ses effectifs et les collègues concernés sont les premiers à faire les frais des suppressions de postes du point de vue des surcharges de travail qui les accompagnent.

La revalorisation indemnitaire des catégories A (1 500 € bruts pour les attachés de groupe 3) et B (1 200 €) apparaît déjà comme totalement insuffisante au regard des pertes de pouvoir d'achat des collègues auxquels elle était attribuée. Le différentiel de 800 € avec la catégorie B trouverait sa justification selon l'administration dans les récentes améliorations qui auraient été apportées à la carrière des agents de catégorie C.

Il s'agirait ainsi de compenser des mesures qui, pour certaines, n'ont pour but que d'éviter que la rémunération des premiers échelons de la catégorie ne tombent systématiquement en-dessous du SMIC. Les collègues devraient payer de leurs primes ces mesures dérisoires alors qu'ils sont confrontés à l'explosion des prix de tous les biens de première nécessité !

400 € pour les agents de catégorie C, c'est tout simplement inacceptable !

Nous exigeons :

- Une véritable revalorisation indemnitaire IMMEDIATE pour TOUS les agents de catégorie C de l'administration centrale prenant notamment en compte l'indispensable rattrapage des pertes subies en raison des taux d'augmentation de primes très bas qu'ils ont connu ces dernières années et ne pouvant donc être inférieure aux 1 200 € annuels attribués aux collègues de catégorie B.
- L'arrêt des suppressions de postes et le recrutement de tous les agents nécessaires pour garantir des conditions de travail normales sans surcharges de travail.

NOM	SERVICE	SIGNATURE

Pétition à retourner à : fosnmpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr ou cgteducation.syndicat-ac@education.gouv.fr